



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

Recueil Spécial Des Administratifs

RECUEIL 2012-H (2) du 20 décembre 2012

La version intégrale du recueil est consultable

- sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :
<http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

SOMMAIRE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTERIELLE

Bureau du Courrier

ARRETE N° 2012-116 du 19 décembre 2012 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔMEDIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE
LA MUTUALISATION INTERMINISTERIELLE

BUREAU DU COURRIER

ARRÊTÉ N° 2012 - 116

Confiant la suppléance du poste de Monsieur
le Préfet du Puy de DômeLe Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le décret du 12 Juillet 2012 portant nomination de M. Eric DELZANT, Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme;
- VU le décret du 8 Juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Bernard BOBIN, Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme;
- VU le décret du 6 Février 2012 nommant M. Clément ROUCHOUSE, Directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne de la préfecture du Puy-de-Dôme;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er – En raison de l'absence simultanée du département du Puy-de-Dôme de M. le Préfet du Puy-de-Dôme et de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme, M. Clément ROUCHOUSE, Directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne de la préfecture du Puy-de-Dôme, est chargé à titre exceptionnel, de la suppléance du poste de préfet du Puy-de-Dôme, à partir du samedi 29 Décembre à 7h00 au dimanche 30 Décembre 2012 à 22 h00.

ARTICLE 2 – M. Clément ROUCHOUSE, Directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne de la préfecture du Puy-de-Dôme, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 DEC. 2012

LE PREFET

Eric DELZANT